

Monte-charge accessible (sans transport de personnes)



Caractéristiques:

- Durablement construit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un bâtiment
- Uniquement pour le transport des charges
- En règle générale, utilisation purement professionnelle
- L'habitacle est accessible aux personnes
- Habitacle accessible pour le chargement ou déchargement manuel
- **Transport de personnes interdit**
- Pas de tableau de commande dans la cabine

Utilisation prévue:

- Uniquement pour le transport des marchandises
- Uniquement utilisable par des personnes autorisées et instruites

Base légale:

- Ordonnance machines RS819.14, resp. directive machines 2006/42/CE

Normes utilisables:

- EN81-31: 2010 (avant SIA 370/23)
- Renvois normatifs de l'EN81-31:2010

Particularités:

- Espaces de sécurité temporaires possibles au delà des extrémités de la gaine selon annexe L, EN81-31 en reprenant les exigences de l'EN81-21